



Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du vendredi 28 septembre 2018

Etai^{ent} présents :

- Directeur de l'ED SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Lucie CLUZEL-METAYER, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, Edma HUNG KUNG SOW, Bessou Donald KOUASSI, Jean-Philippe LHERNOULD, Gautier LOMBARD, Dylan MARTIN, Sophie NIVOIX, Anne STEVENOT, Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON.
- Membres invités : Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, M. Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, M. Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA, Frédéric GEA, directeur du laboratoire IFG et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

Etai^{ent} excusés :

- Membres du Conseil : François LORMANT, Francine MANSUY et Jochen SOHNLE.
Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-Présidente en charge de la Stratégie Doctorale et Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine.

Relevé de décisions (détail des discussions dans les pages suivantes) :

1. Dossiers de dérogation de Master :

Majida JRAD : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français

Sarah VAN DRIESSCHE : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français

Romaric Léonce NGAMBA MBONGO : avis défavorable à la majorité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français

2. Dossier d'inscription en 1^{ère} année :

Romaric Léonce NGAMBA MBONGO : avis défavorable à la majorité pour une inscription en 1^{ère} année de thèse

3. Dossiers de réinscription :

Nicole DESUERT : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^e année de thèse

Valérie OLECH : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^e année de thèse

Nicolas RUIZ : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^e année de thèse

José Claver TELE TATY : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^e année de thèse

Clémence VAILLANT : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^e année de thèse

3. Approbation à la majorité du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2018 :

Le Conseil approuve à la majorité (3 abstentions et 14 votes pour) le projet de compte-rendu après modification de la coquille de forme.

Jean-Noël Ory ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres extérieurs du Conseil de l'ED SJPEG et propose à chacun des membres de se présenter en quelques mots.

Jean-Noël tient à excuser l'absence de Francine Mansuy et François Lormant.

Jean-Noël Ory précise au Conseil que les deux premières réunions de l'année universitaire consistent principalement en l'examen des dossiers individuels de dérogation d'inscription en thèse. Jean-Noël Ory ajoute que la direction de l'ED a choisi de traiter lors de cette première réunion les dossiers individuels en 6^e année dérogatoire et que les dossiers de dérogation en 7^{ème} année seront traités lors de la prochaine réunion.

Jean-Noël Ory convient avec le Conseil que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le vendredi 09 novembre 2018 à 13h30.

A. Informations de la direction de l'ED

Prix de Thèse Elinor Oström 2017 et 2018 :

Suite à la réunion de la commission composée des membres extérieurs du Conseil, de la directrice du Pôle scientifique SJPEG, du directeur de l'ED et de la directrice adjointe de l'ED SJPEG, les lauréats des Prix Elinor OSTROM 2017 et 2018 sont respectivement, Jean-Christophe VUATTOUX (laboratoire CEREFIGE) et Johanna NOEL (laboratoire IRENEE).

Jean-Noël Ory précise que deux dossiers sont remontés des laboratoires pour le Prix Oström 2017 et quatre dossiers pour le Prix Oström 2018.

Contrats doctoraux UL 2018 – 10 lauréats :

Jean-Noël Ory explique au Conseil que l'ED a reçu 25 dossiers de candidatures dont 2 dossiers du CEREFIGE, 2 dossiers du BETA, 9 dossiers de l'IRENEE et 12 dossiers de l'IFG.

Jean-Noël Ory précise que parmi ces 25 candidats, 7 sont déjà inscrits en thèse et 6 avaient déjà candidaté l'an passé.

Jean-Noël Ory liste au Conseil les 10 lauréats sélectionnés suite aux auditions du jeudi 6 septembre 2018 dont 3 doctorants déjà inscrits.

Contrat doctoral 2018 Région Grand Est :

Jean-Noël Ory informe le Conseil que suite à l'audition de 4 candidats, c'est la candidature de Charlene COLLET venant de l'Université de Montpellier, qui a été retenue pour le contrat doctoral 2018 Région Grand Est sur le thème « La liberté d'installation des professionnels de santé : entre incitation et contrainte, l'accompagnement » sous la direction de Bruno Py et Julie Léonhard.

Contrat doctoral LUE D3S 2018 :

Jean-Noël Ory informe le Conseil qu'à ce jour le recrutement est infructueux.

Jean-Noël Ory explique que des auditions ont eu lieu avant les congés d'été mais elles se sont avérées infructueuses et un 2^{ème} appel a été lancé pour des auditions en septembre, qui se sont également avérées infructueuses.

Myriam Doriat-Duban ajoute qu'un mail a été envoyé à la cellule LUE pour demander la possibilité de faire un concours au printemps 2019 et pour l'instant, aucune réponse n'a été apportée par la cellule LUE à ce jour.

Soutenances HDR 2018 :

Jean-Noël ORY informe le Conseil que 4 HDR devraient être soutenues avant mi-décembre dont 3 en Sciences de gestion et 1 en Droit privé. Jean-Noël ORY ajoute que la commission HDR n'a formulé aucune objection à l'autorisation d'inscription, et qu'aucun débat n'a remis en question les qualités de ces dossiers « sur le fond ».

Retours sur les réunions des groupes de travail dans le cadre du Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) :

Jean-Noël ORY informe le Conseil de ce qui a été proposé par le GT « Réglementation » concernant les comités de suivi et de ce qui va être voté par le CLED concernant les formations, sujet qui sera abordé au point D à l'ordre du jour.

Jean-Noël ORY présente les propositions qui seront faites au CLED puis votées au CS à savoir :

- entretien obligatoire avec le comité de suivi en fin de 2^e année (non obligatoire, mais souhaitable en fin de 1^{ère} année)
- la composition des comités de suivi sera décidée par chaque conseil d'ED
- un guide sera proposé par le CLED
- la procédure sera normalisée pour chaque ED
- au moins un membre du comité sera HDR
- proposition du comité par le directeur de thèse avec accord préalable du doctorant et des membres du comité

Jean-Noël ORY ajoute qu'un séminaire du G8 a été organisé le 26 septembre 2018 et que la DRV/DRIE a informé les directeurs d'ED d'une enveloppe budgétaire disponible pour la mobilité sortante des doctorants dans le cadre de séjours dans des laboratoires étrangers, pour le travail de recherche de terrain, ...dans le cadre d'accord Erasmus +.

Jean-Noël ORY précise qu'il a demandé à Jochen SOHNLE de siéger dans la commission internationale du G8, en sa qualité de « chargé de mission à l'international » de l'ED SJPEG. Ce dernier a accepté et la direction de l'ED SJPEG l'en remercie. .

Nouveau site internet du Doctorat en Lorraine et page de l'ED SJPEG :

Jean-Noël ORY explique que le nouveau site internet du doctorat devrait être en ligne le 1^{er} octobre. Jean-Noël ajoute que cela a nécessité du temps à Sandrine Claudel-Cecchi notamment, qui a dû faire face à des problèmes techniques de l'interface du site pour laquelle aucune formation ne lui a été dispensée au préalable.

Le Conseil, les doctorants et les directeurs de thèse seront informés de la mise en ligne du nouveau site internet.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 09 juillet 2018

Jean-Noël Ory fait part au Conseil d'une remarque de François Lormant au sujet d'une coquille de forme dans le projet de compte-rendu ligne 4 du paragraphe 2 à la page 4.

Le conseil approuve à la majorité (14 voix Pour et 3 abstentions) le compte-rendu de la réunion du 09 juillet 2018, après correction de la coquille signalée.

C. Dossiers individuels

Jean-Noël Ory explique aux membres extérieurs dans quel cas on considère il est nécessaire qu'un candidat à l'inscription en doctorat obtienne une dérogation de Master français (master étranger, diplôme d'ingénieur, ...). Jean-Noël Ory précise que l'évaluateur qu'il sollicite en amont du conseil doit se prononcer sur la question « est-ce que la formation du candidat équivaut à un master français dans le champ disciplinaire correspondant à celui du sujet de thèse pour lequel il compte travailler ? ». Jean-Noël Ory ajoute que les acquis de l'expérience peuvent être pris en compte également. Le conseil de l'ED est l'instance compétente pour proposer d'accorder ou non cette dérogation.

- Dérogations de Master

Majida JRAD / Directrice de thèse pressentie : Y. TADJEDDINE-FOURNEYRON / BETA
Rapporteurs : Marielle Brunette et Anne Stévenot-Guéry.

Anne Stévenot-Guéry lit son avis favorable à l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Marielle Brunette lit son avis également favorable à l'équivalence.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Majida Jrad avec un master français.

Sarah VAN DRIESSCHE / Directrice de thèse pressentie : E-A LAMBERT / BETA
Rapporteur : Yamina Tadjeddine-Fourneyron

Yamina Tadjeddine-Fourneyron lit son avis qui est favorable à l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Sarah Van Driessche avec un master français.

Romarc Léonce NGAMBA MBONGO / Directeur de thèse pressenti : T.TAURAN / IFG
Rapporteurs : Alexia Gardin et Jochen Sohnle

Alexia Gardin explique son avis réservé quant à l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

Jean-Noël Ory précise que le mémoire de Master 2 a été demandé au candidat mais que ce dernier n'a pas répondu à cette demande.

Jean-Noël Ory lit l'avis de Jochen Sohnle qui émet un avis très réservé quant à l'équivalence.

Le conseil vote défavorablement à la majorité (5 abstentions et 12 votes défavorables) pour l'équivalence du diplôme de Romarc Léonce NGAMBA MBONGO avec un master français.

- Demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse

Romarc Léonce NGAMBA MBONGO / Directeur de thèse pressenti : T.TAURAN / IFG :

Jean-Noël Ory explique les échanges qu'il a eus avec le directeur de thèse au sujet de ce candidat.

Sandrine Claudel-Cecchi demande s'il est nécessaire de se prononcer sur la demande d'inscription en 1^{ère} année sachant que le Conseil a voté contre l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français. Jean-Noël Ory explique que cela est préférable car il convient le cas échéant de dissocier les deux procédures.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil au sujet du master du candidat et de l'Université concernée.

Le conseil vote défavorablement à la majorité (3 abstentions et 14 votes défavorables) pour la demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse de Romarc Léonce NGAMBA MBONGO.

- Demande d'inscription au-delà de la 6^{ème} année sans audition

Mme DESUERT/ 6^e année de thèse à temps partiel sous la direction de Jean-François Gicquel

Comité de suivi : Luc Guéraud et Marta Peguera-Poch

Jean-Noël ORY présente le dossier au Conseil.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps partiel de Mme Desuert.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription en 6^e année de thèse à temps partiel de Mme Desuert.

- Demande de dérogation au-delà de la 4^{ème} année de thèse avec audition

Mme Valérie OLECH / 6^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Bruno PY

Comité de suivi : Sophie Hocquet-Berg et Julie Leonhard

La doctorante présente au Conseil son sujet de thèse, son évolution, l'état de ses travaux en précisant que le sujet a dû être redéfini. La doctorante ajoute que son objectif est de se présenter au CNU en 2019.

Les membres du Conseil lui demandent des précisions concernant les parties déjà rédigées et ce qui reste à rédiger.

Jean-Noël Ory demande la date prévisionnelle de soutenance. La doctorante répond que le dépôt de la thèse devrait se faire en juin 2019.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de Mme Olech.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de Mme Olech.

M. José Claver TELE TATY / 6^e année de thèse à temps plein sous la direction de François Jacquot
Comité de suivi : Olivier Cachard et Xavier Henry

Le doctorant explique qu'il a rédigé 7 chapitres et une introduction provisoire et précise qu'il a rencontré des difficultés d'ordre théorique et empirique notamment en raison d'une réforme intervenue en 2016. Le doctorant ajoute que la rédaction de la conclusion est prévue pour janvier 2019 et qu'entre février et septembre 2019, il s'agira de tenir compte des corrections fixées par le directeur de thèse.

Jean-Noël Ory demande au doctorant ce qui été vu par le directeur de thèse. Le doctorant répond que la 1^{ère} partie a été validée par le directeur de thèse.

Le doctorant précise qu'il est ATER pour la 2^{ème} année.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de M. Télé Taty.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de M. Télé Taty.

M. Nicolas RUIZ / 6^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Marta Peguera-Poch

Comité de suivi : Antoine Astaing et Luc Guéraud

Le doctorant explique son sujet et ses recherches (4000 actes notariés sélectionnés ; sources manuscrites à déchiffrer ce qui a pris environ 4 ans de sa thèse). Le doctorant précise que son travail de recherche a été ralenti par son emploi d'ATER en 2017/2018 et actuellement (beaucoup de copies à corriger ; groupes de TD a fort effectifs) ; il ajoute qu'il se consacrera uniquement à sa thèse dès janvier 2019. Le doctorant explique que le plan détaillé est validé par sa directrice de thèse et qu'il est en phase de rédaction. Le doctorant ajoute qu'il espère soutenir en 2019.

Myriam Doriat-Duban tient à préciser que Nicolas Ruiz a été élu au Conseil de l'ED et représentant au CLED, deux Conseils au sein desquels il a été très actif.

Une discussion s'engage sur le nombre d'étudiants par groupe de TD. Christophe Fardet explique qu'à la Faculté de Droit de Nancy, ils sont parfois 45 étudiants. Lucie Cluzel-Metayer explique qu'ils sont maximum 30 à l'Université de Paris Nanterre.

Myriam Doriat-Duban explique qu'à partir de 2019/2020, les demi-postes d'ATER seront possibles pour alléger les chargés d'enseignement.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de M. Ruiz.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de M. Ruiz.

Mme Clémence VAILLANT / 6^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de François Lormant et Xavier Perrot

Comité de suivi : Antoine Astaing et Olivier Cachard

La doctorante explique le déroulement de ses travaux depuis 2013 et précise qu'elle travaille actuellement à temps plein dans une collectivité territoriale. La doctorante expose le calendrier fixé avec ses directeurs de thèse à savoir : fin de la rédaction du 2^{ème} chapitre de la partie 2 en octobre/novembre 2018, fin de la rédaction du 3^{ème} chapitre de la partie 3 en décembre 2018/janvier 2019 et rencontre avec les deux codirecteurs de thèse puis rédaction de l'introduction et de la conclusion pour mars/avril 2019.

Frédéric Géa demande à la doctorante si elle rencontre ses deux directeurs de thèse en même temps. La doctorante explique qu'elle échange avec eux par mail.

Jean-Philippe Lhernould demande à la doctorante quel est le lien entre sa situation professionnelle actuelle et le fait d'obtenir le titre de docteur. La doctorante explique qu'actuellement son contrat est à durée déterminée et qu'elle s'orienterait peut-être vers la recherche plus tard.

Après discussion, Jean-Noël Ory propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 6^e année de thèse à temps plein de Mme Vaillant.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6^e année de thèse de Mme Vaillant.

D. Programme de formation doctorale 2018/2019 :

Jean-Noël Ory explique que les formations seront présentées au CLED du 18 octobre 2018 pour validation puis passage au CS.

Jean-Noël Ory présente les principes du nouveau système de formations proposé par le CLED à savoir : - « monnaie unique » (crédits) et vocabulaire homogène pour toutes les ED de Lorraine

- minimum de 30 crédits à valider avant la soutenance de thèse avec obligation minimale d'acquisition de crédits pour chaque grande catégorie de modules voire au sein même d'un module

- 3 grandes catégories de modules (« appellation commune ») : valorisation scientifique (minimum de 10 crédits) / accompagnement de la thèse (minimum de 10 crédits) / Préparation à l'après thèse (minimum de 5 crédits) ; à cela s'ajoutent 5 crédits volants

- possibilité de garder la double lecture X heures = Y crédits en « interne » si les ED le souhaitent.

Jean-Noël Ory précise que la 2^{ème} grande catégorie de modules « Accompagnement de la thèse » comprend des modules de « formations disciplinaires » (5 crédits minimum, formations proposées

par chaque ED), des modules de « formations transverses » (3 crédits minimum), un module « d'intégrité scientifique » (obligatoire, 1 crédit) et un module « Anglais-FLE » (1 crédit).

Jean-Noël Ory explique que le Conseil doit aujourd'hui travailler sur les propositions de formations dans le cadre du module « Formations disciplinaires ». Jean-Noël Ory précise qu'il faudrait également faire remonter des propositions de formations dans le cadre du module « formations transverses ». Jean-Noël Ory ajoute qu'il faudrait les recenser puis les prioriser et enfin les valider pour ensuite transmettre les fiches de formations au CLED le 15 octobre 2018 au plus tard.

Jean-Noël Ory précise que ce nouveau système de formations doctorales va s'appliquer uniquement aux nouveaux doctorants à partir de l'année 2018/2019 (voire pour les doctorants en 2^{ème} année actuellement).

Sandrine Claudel-Cecchi s'inquiète, en tant que gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG, des difficultés liées à la mise en œuvre de ce nouveau système et notamment le contrôle des obligations en termes de minimum de crédits (comment ? qui fera ce contrôle ?).

Christophe Fardet s'inquiète de la charge lourde qui serait équivalente à 300h et pèserait alors sur le doctorant si un crédit équivalait à 10h. Une discussion s'engage à ce sujet au sein du Conseil.

Sophie Nivoix indique que les doctorants d'Economie, Gestion et Géographie de Poitiers doivent faire 100h actuellement. Jean-Noël Ory confirme que les ED qu'il a pu évaluer dans le cadre du HCERES, dans le domaine de SHS en général, comportaient un volume de formation qui s'étalait entre 80 et 120h, tout compris. Le conseil partage très majoritairement les inquiétudes formulées par C. Fardet.

Frédéric Géa estime qu'indépendamment du volume d'heures, ce dispositif, avec les trois volets, va dans le sens d'une logique de compétences de plus en plus nécessaire pour la valorisation du doctorat.

Jean-Noël Ory explique qu'une commission « Formations » a été créée pour examen et validation des fiches de toutes les formations proposées aux doctorants de Lorraine.

Une discussion s'engage au sein du Conseil concernant les propositions de formations disciplinaires remontées à l'ED.

Yamina Tadjeddine-Fourneyron estime qu'il faudrait voir le programme doctoral d'un point de vue dynamique en fonction du flux de doctorants entrants notamment pour privilégier des cours de « base » si beaucoup de nouveaux doctorants et mettre en place des cours « avancés » si peu de nouveaux doctorants.

Après une discussion fournie, le conseil se met d'accord sur les propositions de formation qui pourraient être remontées pour validation à la commission de formation du CLED, en dissociant celles qui seront spécifiques à l'ED SJPEG et celles que l'ED SJPEG proposerait comme utiles en formation transverse (prises alors en charge par la SDED). Il délègue à la direction de l'ED SJPEG et à Sandrine Cecchi-Claudel la mission de contacter les intervenants pressentis pour qu'ils fassent remonter au plus vite une fiche descriptive de la formation qu'ils assureraient, conforme au nouveau modèle mis en place au niveau du CLED.